Écrit par Ministère de la Santé
Lundi, 12 Mars 2012 20:19 -

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE LA SANTÉ

Le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé lance une **campagne** nationale d'information de **valorisation des métiers de la santé**. Signée « La santé, c'est 200 métiers et autant de façons de voir son avenir », cette campagne a pour objectif de souligner la diversité et la richesse des métiers de la santé, les nombreuses opportunités de formation, les conditions d'exercice attractives, ainsi que l'ouverture du secteur aux nouvelles technologies.

Que l'on souhaite être au contact des patients ou non, que l'on soit fait pour suivre de longues études ou pas, que l'on préfère travailler en équipe ou en solo… Dans la santé, il y a forcément un métier qui correspond à chacun !

Au 1er janvier 2011, les professionnels de santé étaient au nombre de 1 867 900 environ en France, soit 6,58% de la population active. En 5 ans, de 2005 à 2010, leurs effectifs ont augmenté 5 fois plus vite que la population française : preuve, s'il en est, du dynamisme du secteur !

D'ici 2015, celui-ci recrutera encore fortement, sous l'effet conjugué du vieillissement de la population et du renouvellement attendu des professionnels de la santé
La campagne nationale du ministère s'adresse aux jeunes de 15 à 25 ans, mais aussi à leurs parents, à leurs proches, ainsi qu'aux personnes en recherche d'emploi ou en reconversion professionnelle.
Sous la signature « La santé, c'est 200 métiers et autant de façons de voir son avenir », la campagne s'appuie sur un dispositif média et hors média qui se déroulera du 12 au 31 mars :

- Deux spots radio seront diffusés sur les stations à forte audience jeunes : Skyrock, NRJ, Fun Radio, Virgin et sur les stations radiophoniques des DOM.

- Une opération spéciale à destination des jeunes, avec Skyrock radio et Skyrock Web qui se concrétise par la diffusion de 5 chroniques radio, de flashs info par les animateurs de la station sur les métiers de la santé, la
création du blog comprenant un édito, des fiches métiers, un jeu concours sur les métiers de la santé, la mise en ligne d'un forum sur le site internet tasanté.com.

- Une annonce presse diffusée dans la presse gratuite étudiante ainsi qu'un publi-rédactionnel dans Epicure « Vivre au Lycée » et Epicure « Magasine Vie Etudiante ».
- Un espace dédié sur le site du ministère:www.metiers.sante.gouv.fr, qui présente les quelques 200 métiers de la santé avec un focus sur 16 métiers moins connus ainsi que des interviews vidéo de professionnels.
- Des bannières internet diffusées sur des sites à forte audience jeune et sur les réseaux sociaux.
- La diffusion d'informations sur la campagne et les métiers prioritaires sur les sites internet de Pôle Emploi, des Missions locales, du Centre Inffo, du CIDJ …
- une affichette diffusée dans des lieux d'accueils spécifiques : mission locales, CIDJ, CIO, IUT, CROUS, lycées…
- la présence du ministère à des salons professionnels : le salon de l'emploi public du 22 au 24 mars, la semaine de l'orientation du CIDJ du 27 au 30 mars, le salon de l'éducation en novembre.

En relai de ces actions et afin d'être au plus proche du public, Annie Podeur, directrice générale de l'offre de soins, présentera la campagne à la presse locale entre le 13 et le 21 mars, dans les locaux des agences régionales de santé (ARS) de Lille, Strasbourg, Lyon, Marseille, Bordeaux et Nantes. Ces conférences de presse, en présence de professionnels de santé des régions concernées, seront suivies de rencontres et d'échanges avec des jeunes au sein d'établissements scolaires ou supérieurs ou de forums d'orientation professionnelle.

Se renseigner sur les 200 métiers de la santé
Le ministère travaille également sur l'actualisation des 200 fiches des métiers du secteur de la santé qui seront diffusées et téléchargeables sur son site. Ces fiches présentent chaque métier

en décrivant le quotidien des professionnels de santé, les formations nécessaires pour y accéder ainsi que les fourchettes de rémunérations pratiquées.